

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 24 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 V 63 Vœu relatif à l'engagement de la Ville dans le réseau «Zéro waste France» et le développement de la collecte des bio-déchets.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que le traitement des déchets s'annonce catastrophique pour l'environnement et la santé, que notre société productiviste engendre des montagnes toujours plus importantes de déchets, intoxicant eau, terre et air et que les incinérateurs rejettent des particules toxiques dans l'atmosphère et ont besoin d'une société productiviste pour être rentables ;

Considérant que les travailleurs de la filière déchets, de la collecte aux traitements, sont exposés à un volet d'accidents du travail lié aux potentiels risques industriels et sanitaires élevés ;

Considérant l'engagement de la Ville *via* la Direction de la Propreté et de l'Eau (DPE), en faveur du tri sélectif, de la réduction des déchets, les démarches en cours dans un certain nombre d'arrondissements pour améliorer le tri en quantité et en qualité, le développement des ressourceries-recycleries ;

Considérant le succès de l'opération conduite par la DPE, en faveur du compostage collectif en habitat collectif et dans des sites institutionnels, comme le détaille la délibération 2014 DPE 1017, qu'il s'agit de poursuivre et d'amplifier ;

Considérant que la gestion d'une grande part des déchets dépend du système dit de tri-mécano-biologique (TMB) qui présente des nuisances non négligeables à l'environnement et que les projets en cours comme à Romainville (93) et à Ivry-sur-Seine (94) sont rejetés par de nombreux habitants regroupés en associations ;

Considérant que le principe du TMB est de collecter tous les déchets et de les trier mécaniquement, générant ainsi une contamination des déchets compostables comme ceux recyclables, contribuant à une mauvaise qualité du recyclage et du compost produit ;

Considérant qu'au final, il est très difficile pour les entreprises de traitement de vendre un compost de mauvaise qualité et réputé dangereux pour l'environnement, et que celles-ci se tournent vers les collectivités et l'État pour essayer leurs pertes commerciales ;

Considérant que les collectivités liées par contrat à ces entreprises, sont invitées à alimenter décharges, incinérateurs et usines TMB en fournissant des déchets en quantités suffisantes au risque d'avoir à payer des amendes ;

Considérant que le système actuel de gestion de nos déchets coûte cher, qu'il existe des risques d'échec industriel et commercial, qu'il est polluant et nuisible pour l'environnement et les générations futures ;

Considérant que ce système ne doit rien à la fatalité ;

Considérant que plusieurs municipalités à travers le monde ont initié des expériences labellisées « zéro déchet » qui s'avèrent coûter moins cher, être pourvoyeuses d'emploi, contribuer à préserver notre environnement et à aller vers moins de gaspillages, qui supposent la participation de toute la société et en premier lieu des collectivités ;

Considérant que cette démarche zéro déchet ne relève pas de l'utopie ;

Considérant que parmi les 300 collectivités européennes engagées, Capannori commune de Toscane de 45 000 habitants, en six années, est parvenue à réduire de 30% sa production annuelle de déchets, qu'elle en recycle 82% ;

Considérant qu'à San Francisco, ville californienne de 840 000 habitants, en 2002 la Ville a voté le zéro déchet pour l'année 2020 et qu'elle a annoncé cette année, 12 ans après, avoir dépassé les 80% de diminution de ses déchets et que le compost produit, fruit d'une collecte en porte à porte des déchets organiques, donne toute satisfaction ;

Considérant que la ville de San Francisco entend bien poursuivre et atteindre ses objectifs en agissant toujours plus à la source ;

Considérant que le tri à la source et la collecte en porte à porte sont la solution idoine, qu'il faut en finir, étape par étape, avec les incinérateurs et les décharges en collectant de manière séparée le plus grand nombre de produits, les déchets organiques d'un côté, ceux recyclables de l'autre ;

Considérant que le compostage est peu coûteux et très utile pour relocaliser ou conserver une agriculture paysanne et biologique ;

Considérant que nous devons parallèlement modifier nos modes de production afin qu'ils deviennent sobres et efficaces dans l'utilisation de nos ressources naturelles et de l'énergie, que nous avons la nécessité de repenser notre société et son fonctionnement en faisant disparaître les déchets superflus, en donnant une seconde vie à d'autres que l'on va réutiliser, réparer, recycler ou transformer en compost de qualité,

Considérant que le mouvement « Zéro waste France », zéro déchet, zéro gaspillage s'est constitué dans notre pays en ce début d'année 2014 ;

Considérant que tout encombrant qu'il soit, le déchet est un bien commun ;

Considérant que la Ville de Paris, par son échelle, son poids dans l'agglomération, son empreinte écologique sur l'environnement, peut s'engager de façon innovante et jouer un rôle déterminant dans ce domaine ;

Sur proposition de M^{me} Danielle SIMONNET,

Emet le vœu que :

- la Mairie de Paris se mette en contact avec les villes de Capannori ou San Francisco pour étudier leur démarche innovante en matière de réduction des déchets et de collecte des déchets organiques,
- la Mairie de Paris rejoigne et adhère au mouvement « Zéro waste France »,
- la Mairie de Paris étudie le lancement en régie publique de la collecte des bio-déchets en porte à porte, pour commencer dans tous les établissements de la Ville comptant un service de restauration collective : écoles, crèches, établissements publics, mairies qui ne seraient pas engagés dans la démarche de compostage collectif ou ne pourraient s'engager dans le compostage collectif.